

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL  
 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues

Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	9
Présents	35	Absents non représentés :	3
<b>VOTANTS</b>			<b>44</b>

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Monteux, le 12 décembre 2022, après convocation légale reçue le 06 décembre 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Bernard RIGEADE, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

M. Didier CARLE (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), Mme Patricia COURTIER, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR).

**Étaient Absents non représentés :**

Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Christian RIOU.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Budget Principal 2022 – Décision Modificative N°4**

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président rappelle à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour modifier le budget en fonctionnement pour ajouter des crédits au chapitre 011 pour palier notamment aux augmentations des carburants, et au chapitre 012 pour faire face à l'augmentation de 3.5% de la valeur du point au 1er juillet 2022.

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriale notamment l'article L 1612-11,

**Vu** la délibération N°DE/46/7.1/11.04.2022-19 portant sur le vote du Budget Primitif 2022 ;

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 14 décembre 2022

Affiché le : 15 décembre 2022

**Vu** la délibération N° DE/46/7.1/13.06.2022-8 portant sur décision modificative N°1 du budget principal 2022

**Vu** la délibération DE/46/7.1/12.09.2022-14 portant sur décision modificative N°2 du budget principal 2022

**Vu** la délibération DE/46/7.1/24.10.2022-12 portant sur décision modificative N°3 du budget principal 2022

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire en date du 28 novembre 2022 ;

**Considérant** la nécessité de modifier le budget primitif de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat

**Le Conseil communautaire,**

**Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à 43 voix pour et 1 contre (Robert IGOULEN) des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la décision modificative suivante :

<i>Dépenses Investissement</i>			<i>Recettes investissement</i>	
45822-822	Convention mandat	+5.000		
		-5.000		
45815-822	Convention mandat			
<i>Dépenses de Fonctionnement</i>			<i>Recettes de fonctionnement</i>	
60622-822	Carburant	+ 100.000	7382 Fraction de TVA	+ 429.000
615232-822	Entretien réseaux	+ 50.000	7318 Impôts	+ 29.000
64111-822	Rémunération	+290.000		
66111-01	Intérêts des emprunts	+ 18.000		

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**  
Président de la Communauté D'Agglomération  
Les Sorgues du Comtat

**Le Secrétaire de séance,**

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 Loi N°  
82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 14 décembre 2022  
Affiché le : 15 décembre 2022

